

Soutien à des projets de tiers

Pro Natura Neuchâtel n'a pas un rôle de fondation donatrice. L'association peut cependant accepter de soutenir des projets selon ses moyens disponibles. Ces projets doivent être en adéquation aux buts visés par nos statuts.

Art. 2 Buts :

- a) protéger la nature, afin de conserver et favoriser la diversité des organismes vivants ainsi que leurs biotopes ;*
- b) protéger le paysage et les géotopes, afin d'assurer et de favoriser la sauvegarde de sites particuliers ;*
- c) protéger l'environnement, afin de préserver les bases naturelles de la vie, comme le sol, l'air et l'eau, des effets nuisibles des activités humaines.*

De plus, ces projets doivent se situer sur territoire neuchâtelois. Nous serons également particulièrement attentif à ;

- l'organisation requérante
- bénéfice du projet sur la nature
- la visibilité de Pro Natura Neuchâtel
- la faisabilité du projet
- sensibilisation à la nature et l'environnement • et bien sûr, notre coup de coeur

Une **demande en bonne et due forme** avec une **personne de contact** (adresse postale, courriel et téléphone), **l'articulation du montant sollicité**, un **descriptif détaillé** du projet décrivant les **objectifs**, le **calendrier**, le(s) **résultat(s) attendu(s)**, le **budget**, un **plan de financement** (nom d'autres institutions sollicités et montants demandés), ainsi qu'un **bulletin de versement** libellé au nom de l'organisation peuvent ainsi être envoyés à

cedric.jacot@pronatura.ch

Ces demandes seront traitées au comité de mars (**délai de transmission au 15 février**) et en septembre (**délai de transmission au 31 août**).

Pour plus d'information, vous pouvez bien sûr nous contacter.